

Le P'tit Voyageur

Flash spécial 1

Association Départementale Gens du Voyage de l'Essonne

Depuis le 16 mars, comme vous le savez, l'association a été contrainte de fermer ses portes pour une durée indéterminée à cause de l'épidémie du covid-19. Du jour au lendemain, vous vous êtes retrouvés sans possibilité de travailler, confrontés à la difficile gestion financière du quotidien, parfois éloignés de vos proches, ou confinés sur les aires d'accueil sans pouvoir en repartir, ou encore directement touchés par ce terrible virus.

L'équipe de l'ADGVE s'est retrouvée elle aussi confinée, et en partie au chômage partiel. Une veille téléphonique a été mise en place dans la mesure du possible afin de pouvoir répondre à vos demandes les plus urgentes.

Nous vivons une situation inédite dont nous ne connaissons ni l'évolution ni la finalité. Afin de vous informer le plus régulièrement possible, la gazette du P'tit Voyageur s'adapte et sortira à présent tous les 15 jours.

A compter du 11 mai, l'association réouvre donc ses portes, mais uniquement pour pouvoir vous remettre votre courrier. Aucun accompagnement ne sera possible dans un premier temps. Des permanences et accompagnements téléphoniques sur certaines plages horaires seront mises en place (voir au verso).

Portez-vous bien et au plaisir de vous retrouver...

**FOCUS
EDITO**



Directrice de l'ADGVE

INFOS PRATIQUES

CHÈQUES ALIMENTAIRES



CHÈQUES-SERVICES :

FACILITER L'ACCÈS AUX RESSOURCES ALIMENTAIRES ET D'HYGIÈNE POUR LES PERSONNES SANS-ABRI

Qui sont les bénéficiaires des chèques-services ?



Les bénéficiaires de ce dispositif sont les personnes **sans domicile et sans ressources**, qui n'ont pas accès à une offre alimentaire et de première nécessité et qui vivent à la rue, dans des campements et des bidonvilles, sont hébergées à l'hôtel ou dans des structures d'hébergement

À quoi servent les chèques-services ?

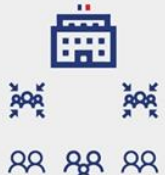


Ces chèques seront distribués par des associations de solidarité aux personnes sans domicile en fonction de leurs besoins. Ils sont dédiés à l'achat de denrées alimentaires et de produits d'hygiène, pour un montant maximal de 7€ par jour.

Ils sont utilisables auprès de plus de 220 000 enseignes. À la différence des titres restaurants, ils peuvent être utilisés sans limitation du nombre de chèques ni du montant.



Comment sont distribués les chèques-services ?



PRÉFECTURE
↓
ASSOCIATIONS
↓
BÉNÉFICIAIRES

Réceptionnés par les services de l'État dans les départements, les chèques-services sont ensuite répartis, selon les besoins du territoire, à des associations de solidarité agréées pour la distribution de titres de service.

DÉCLARATION IMPÔTS SUR LES REVENUS 2020

Calendrier de déclaration de revenus 2020

Déclaration sur Internet

→ Ouverture du service en ligne

Lundi 20 avril 2020

Dates limites de dépôt selon les départements :

• Départements 01 à 19 et contribuables non-résidents :

Jeu 04 juin 23:59

• Département 20 à 54

Lun 08 juin 23:59

• Départements 55 à 974/976

Jeu 11 juin 23:59

Déclaration papier*

→ Réception des formulaires

Lun 20 avril à la Mai

(Selon l'activité des services postaux)

→ Date limite de dépôt

Ven 12 juin 23:59

*Exclusivement réservée aux personnes qui ont effectué une déclaration d'impôt au format papier en 2019

TUTOS SUR WWW.ADGVE.COM

AFIN DE VOUS ACCOMPAGNER DANS VOS DÉMARCHES EN LIGNE NOUS AVONS REGROUPE DES TUTOS : CAF, URSSAF, GMAIL, PÔLE EMPLOI, IMPÔTS, ANTS, AMELI, SUR CETTE PAGE :DE NOTRE SITE :

<https://www.adgve.com/vos-démarches-en-ligne/>

AIDES : CAF - PÔLE EMPLOI

CORONAVIRUS : Versement d'une aide d'urgence

Près de 4 millions de ménages vont en bénéficier

QUI VA PERCEVOIR L'AIDE D'URGENCE ?



Tous les bénéficiaires du RSA et de l'Allocation de Solidarité Spécifique (ASS)



Les parents qui perçoivent une aide au logement



QUEL EST LE MONTANT DE L'AIDE D'URGENCE ?

SITUATION FAMILIALE	Bénéficiaires du RSA	Bénéficiaires de l'ASS	Bénéficiaires d'une aide au logement
Personne seule sans enfant	150€	150€	Pas d'aide
Couple sans enfant	150€	150€	Pas d'aide
Personne seule avec 1 enfant	250€	250€	100€
Couple avec 1 enfant	250€	250€	100€
Personne seule avec 2 enfants	350€	350€	200€
Couple avec 2 enfants	350€	350€	200€
Personne seule avec 3 enfants	450€	450€	300€
Couple avec 3 enfants	450€	450€	300€
Par enfant supplémentaire	100€	100€	100€

LE VERSEMENT DE L'AIDE D'URGENCE POUR LE CORONAVIRUS EST AUTOMATIQUE. AUCUNE DEMARCHE NE DOIT ÊTRE EFFECTUÉE



QUAND SERA VERSÉE L'AIDE D'URGENCE ?
Le vendredi 15 mai 2020

Retrouvez toutes les informations de l'aide d'urgence sur

<https://www.aide-sociale.fr/aide-exceptionnelle-coronavirus/>

Aide-sociale.fr
DROITS - DEMARCHES - CONSEILS

Du côté du Centre Social

NOTRE FESTIVAL "ROUES LIBRES" EST REPORTÉ AU MOIS DE MAI 2021



RÉORGANISATION PROVISOIRE DE VOTRE ASSOCIATION



CORONAVIRUS Ce qu'il faut savoir ?

LES
INFORMATIONS
UTILIS



0 800 130 000 (appel gratuit)

gouvernement.fr/info-coronavirus



COMMENT SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES ?



Lavez-vous très régulièrement les mains



Toussez ou éternuez dans votre coude ou dans un mouchoir



Utilisez un mouchoir à usage unique et jetez-le

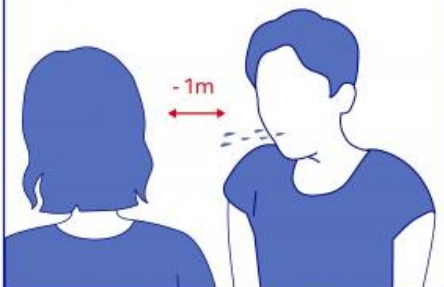


Saluez sans se serrer la main, évitez les embrassades

COMMENT SE TRANSMET LE CORONAVIRUS ? (09/03/2020)

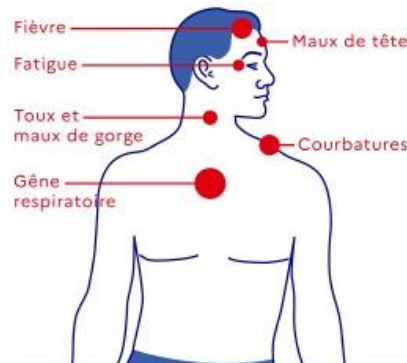
• Par la projection de gouttelettes

• Face à face pendant au moins 15 minutes



QUELS SONT LES SIGNES ?

Fièvre
Fatigue
Toux et maux de gorge
Gêne respiratoire



PLAN DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES RISQUES

STADE 1

Cas importés sur le territoire

→ Objectif

Freiner l'introduction du virus

STADE 2

Existence de cas groupés sur le territoire français

→ Objectif

Limiter la propagation du virus

STADE 3

Le virus circule sur tout le territoire

→ Objectif

Limiter les conséquences de la circulation du virus

STADE 4

Accompagnement du retour à la normale

Bien ajuster son MASQUE pour se protéger



1 Repérer le haut (barrette nasale).



2 Passer les élastiques derrière la tête, de part et d'autre des oreilles.



3 Vérifier que le masque couvre bien le menton.



4 Ajuster le masque en pinçant la barrette sur le nez.



5 Tester l'étanchéité: couvrir le masque avec une feuille en plastique et inspirer; le masque doit se plaquer sur le visage.



6 Après usage, retirer le masque par les élastiques.

CONTACTS PERMANENCES

L'équipe reprend le 11 mai, mais l'Essonne faisant partie des 32 départements placés en zone rouge, elle ne peut reprendre qu'en effectif réduit en limitant les déplacements, en poursuivant le télétravail dans la mesure du possible. Dans l'attente de la reprise de nos permanences, nous avons donc mis en place des numéros de téléphone pour vous permettre de joindre immédiatement les personnes les mieux adaptées à répondre à votre situation. Ils sont joignables en direct sur leur temps de permanence habituel, mais vous pouvez à tout moment laisser un message ou un texto sur ces numéros, on vous répondra dans les meilleurs délais. Une adresse mail est également à votre disposition : action.sociale@adgve.com



BERENGERE
07 89 81 35 76
PERM' SANTÉ
Tous les jeudis
de 9h à 13h



REGINE
07 54 37 97 21
PERM' SOCIAL
Tous les mardis
de 13h30 à 17h30



SOPHIE
07 54 37 91 31
PERM' SCOLARITE
Tous les vendredis
de 13h30 à 17h30



PHILIPPE
07 54 37 73 86
PERM' NUMÉRIQUE
Tous les lundis
de 13h30 à 17h30